

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer (DDTM)  
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des  
Risques  
2, rue Jean Richepin  
BP 50909  
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 91b

Perpignan, le

23 JUN 2022

**Objet** : avis sur le porter à connaissance de l'interconnexion AEP Perpignan / Pollestres

Monsieur le Chef de Service,

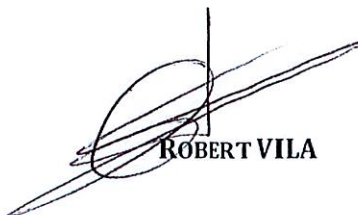
Vous sollicitez l'avis de la CLE sur le dossier cité en objet. Le projet consiste à réaliser une connexion entre les services AEP de Perpignan et Pollestres, afin d'alimenter cette dernière à partir d'eau souterraine de l'unité de gestion « vallée de la Têt », pour soulager le Pliocène sur l'unité « Aspres-Réart ».

La CLE a déjà exprimé son avis favorable concernant ce projet, issu notamment des réflexions menées dans le cadre du schéma de sécurisation en eau potable du Roussillon porté par le Syndicat des nappes. Le dossier se base sur un volume potentiel cumulé des forages F2, F3, F4 (en attente d'autorisation pour ce dernier) de 350 000 m<sup>3</sup> environ, en cohérence avec les préconisations de la CLE dans le cadre du dépôt d'autorisation du forage F4.

Par conséquent, le bureau de CLE émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA